# MAIRIE DE HENGWILLER

**Séance du Conseil Municipal du 7 février 2007**

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc

Excusée : WETTA Corine

**Assurance bâtiments communaux et responsabilité personnelle des élus**

Le Maire informe le conseil municipal que pour l'année 2007 l'assurance des bâtiments communaux s'élèvent à 2 200.79 € et les cotisations concernant la responsabilité personnelle des élus à 47.84 €. Il propose au conseil municipal d'inscrire cette dépense au budget primitif 2007 de la commune.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 2 250 € au budget primitif de la commune afin de pouvoir payer l'appel à cotisation à Groupama.

**Maintenance des logiciels informatiques**

Le Maire informe le conseil municipal que le montant de la facture de maintenance et d'abonnement des logiciels informatiques s'élève à 355.56 € et 272.09 € T.T.C. Ce tarif tient compte de l'évolution annuelle de l'indice du syndicat national des sociétés d'études et de conseil. Il propose au conseil municipal d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2007 de la commune.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à signer les contrats de suivi de progiciels avec la société MAGNUS France et décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 627 € au budget primitif 2007 de la commune afin de pouvoir régler cette somme à la société MAGNUS France.

**Tarification de la location de la salle – augmentation du forfait chauffage**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le forfait chauffage lors de la location de la salle multifonctions à compter du ler janvier 2007.

A compter du 1er janvier 2007, le forfait chauffage précédemment fixé à 15 € sera facturé comme suit :

Du 1er janvier au 30 avril : 45 € (période hivernale)

Du 1er mai au 30 septembre : 30 € (période estivale)

Du 1er octobre au 31 décembre : 45 € (période hivernale)

Les autres charges sont inchangées.

Par ailleurs, le conseil municipal se réserve le droit de réviser annuellement l'ensemble des charges concernant la location de cette salle multifonctions.

**Demande de subventions destinée à participer au financement d'une classe de neige.**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 4 € par jour au collège de Marmoutier pour participer au financement de la classe de neige de 6 jours dans les Alpes des élèves MATHON Ophélie, JUNG Victor, LUDWIG Laurent, ULRICH Audrey.

Le montant de la subvention par élève s'élève à 24 € (6*4€) Le montant total de la subvention, à savoir 24*4 = 96 € sera inscrit au budget primitif 2007.de la commune.

**Achat de la parcelle 190/186 – Section 2 appartenant à M. Rémy KILHOFFER**

Le Maire informe le conseil municipal que M. Rémy KILHOFFER Est d'accord pour céder à la commune de Hengwiller pour 1 € symbolique la parcelle 190/186 – Section 2 sur laquelle se trouve le calvaire. Il propose au conseil municipal l'acquisition de cette parcelle pour 1 € symbolique.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à acquérir cette parcelle pour 1 € symbolique au nom de la commune et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

L'acquisition de cette parcelle se fera par acte administratif sous la présidence de M. Le Maire, le 1er adjoint, Christian UHLMANN signant au nom de la commune l'acte d'achat à intervenir.

**Rénovation du calvaire situé sur la parcelle 190/186 – Section 2**

Le Maire informe le conseil municipal que le calvaire situé sur la parcelle 190/186 section 2 devrait être rénové pour raisons de sécurité. Il propose au conseil municipal de rénover ce calvaire dont le coût de la rénovation s'élève à 2 460.17 € selon devis établi par l'entreprise STORCK Frères.

Le conseil municipal, après délibérations, décide de procéder à la rénovation de ce calvaire pour un montant de 2 460.17 € et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2007 de la commune et de solliciter des subventions auprès du Conseil

Général, de la Région, entes sur la légalité de cette mesure.de l'Etat (dans le cadre de la DGE) et des Affaires Culturelles aux taux les plus élevés possibles.

**Limitation de vitesse à 30 km à l'intérieur de l'agglomération de HENGWILLER**

Le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons de sécurité, il serait souhaitable de limiter la vitesse à l'intérieur de l'agglomération à 30 km/h dans les rues du Schneeberg, de Birkenwald, Grand'Rue, rue de l'Ecole et rue Holzgasse.

Le conseil municipal, après délibérations, accepte la proposition du Maire, mais souhaite néanmoins que renseignement soit pris auprès des autorités compétentes sur la légalité de cette mesure.

**Entretien d'un fossé séparant deux propriétés privées.**

Le Maire informe le conseil municipal que M. Roland KIEFFER s'est plaint du mauvais entretien du fossé longeant sa propriété et celle de son voisin M. UHLMANN Jean-Marc. Ce fossé menace de s'effondrer depuis les travaux d'assainissement. M. KIEFFER demande à la commune de nettoyer et d'entretenir ce fossé. Le Maire propose au conseil municipal de demander à un représentant de la Division de l'Eau de l'Environnement et de l'Aménagement de se rendre sur place pour examiner les lieux.

Le conseil municipal, après délibérations, accepte la proposition du Maire et rappelle que l'entretien des fossés est à la charge des propriétaires.

**Travaux extérieurs de la salle multifonctions**

Le Maire propose au conseil municipal de recouvrir les planches extérieures de la salle multifonctions de tôle pour économiser l'énergie. Le montant de ces travaux s'élève à 1 500 € T.T.C. selon devis établi par l'entreprise BURGER de Wagenbourg-Engenthal.

Le conseil municipal, après délibérations, décide de réaliser ces travaux pour un montant de 1 500 €, d'inscrire cette dépense au budget primitif 2007 de la commune, de solliciter les subventions du Conseil Général et de la Région aux taux les plus élevés possibles.

**Avenant n° 4 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et prévention du centre de gestion**

Le Maire explique au conseil municipal que le centre de gestion du Bas-Rhin propose aux collectivités affiliées un service de médecine professionnelle et préventive dont les médecins assurent une mission de prévention de santé au travail comprenant la visite médicale annuelle des agents et diverses actions d'intervention en milieu professionnel.

Par conséquent, il propose au conseil municipal d'accepter les conditions du centre de gestion du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après délibérations, accepte les propositions du centre de gestion et autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention d'adhésion.

**Reconstruction de la ligne Marlenheim-Vigy**

Le Maire soumet au conseil municipal le dossier de la reconstruction de la ligne Marlenheim-Vigy communiqué par la DRIRE du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après avoir consulté le dossier, réitère son refus à l'encontre de ce projet.

**Travaux toiture ancienne école**

Le Maire le conseil municipal qu'une partie d'une poutre de la toiture de l'ancienne école doit être remplacée et qu'il convient de faire vérifier l'ensemble de la toiture de l'ancienne école et de l'église. Le conseil municipal, après délibérations, autorise le Maire à faire des devis pour la réalisation de ces travaux.

**Achat de mobilier destiné à l'ancienne salle de classe (réaménagée en salle de réunion)**

Le Maire présente au conseil municipal un devis d'un montant de 1 506.75 € T.T.C pour 3 tables de réunions ainsi qu'un devis d'un montant de 3 790.60 € pour un placard. Le conseil municipal, après délibérations, estime que ce mobilier est trop coûteux et demande au Maire de faire établir d'autres devis.

**Travaux WC nouvelle école**.

Le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la fourniture et la pose d'un habillage de chutes EP en mélaminé blanc s'élevant à 459 € T.T.C. Le conseil municipal demande au Maire de faire établir un devis pour un cache en inox.

**Travaux mairie.**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de refaire le circuit électrique des WC de l'ancienne école. Ce local pourrait être réduit à un seul bloc sanitaire. Un faux plafond pourrait y être installé. Une partie du local pourrait être utilisée par le bureau du secrétariat. Il propose au conseil municipal de faire réaliser ces travaux par l'agent d'entretien de la commune et de les tenir régulièrement au courant de l'avancée des travaux.

Après délibérations, le conseil municipal autorise le Maire, à faire réaliser ces travaux par l'agent d'entretien et d'inscrire les dépenses nécessaires au budget primitif 2007 de la commune.

Le Maire, Marcel BLAES

suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.